

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 14 décembre 2017 à 19h30,**  
**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX JOUANNET
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
8	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
9	AIX-LES-BAINS	T	Thibaut GUIGUE	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 <sup>ème</sup> délibération
26	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
27	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
28	MERY	T	Eudes BOUVIER	
29	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
30	LE MONTCEL	S	Robert COLICCI	
31	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
32	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Départ avant la 1 <sup>ère</sup> délibération
33	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
37	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
39	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ FOUILLET
40	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	Pouvoir de Martine BERNON

25 communes présentes

**Absents excusés :**

Isabelle MOREAUX-JOUANNET                      AIX-LES-BAINS



**Autres présents non votants :**

Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISIERE  
Martine REVOL  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Véronique MERMOUD  
Catherine FABBRI  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Saint Offenge  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directrice de cabinet  
Directeur des services à la population  
Responsable service Finances  
Responsable service Urbanisme – Foncier – Habitat  
Responsable service Politique de la Ville  
Responsable Juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 décembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 42 présents (41 titulaires et 1 suppléant), et 56 votants.

**DÉLIBÉRATION**

N° : 1      Année : 2017

Exécutoire le : **15 DEC. 2017**Affichée le : **15 DEC. 2017**Visée le : **15 DEC. 2017****INTERCOMMUNALITE****Définition de l'intérêt communautaire de la compétence Action Sociale**

Monsieur le Président rappelle la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la communauté de communes de Chautagne, de la communauté de communes du Canton d'Albens et de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016.

Les statuts des trois anciens EPCI ont été annexés à cet arrêté, la nouvelle communauté issue de la fusion disposant d'un délai d'un an pour harmoniser sur l'ensemble du territoire les compétences optionnelles et de deux ans pour harmoniser les compétences facultatives et l'intérêt communautaire. Dans l'attente de cette harmonisation, les compétences sont exercées sur les territoires des anciennes communautés.

Monsieur le Président rappelle que les communautés de communes du Canton d'Albens et de Chautagne exerçaient auparavant la compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire. Cette compétence étant une compétence optionnelle, celle-ci sera automatiquement étendue à l'ensemble du territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (délai d'harmonisation d'un an à compter de la fusion), dans les conditions d'intérêt communautaire auparavant fixées par les communautés.

Afin que Grand Lac puisse, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, intervenir pleinement, sur l'ensemble de son territoire, dans le domaine de compétence « Personnes Âgées », il convient de définir les actions qui seront réalisées par Grand Lac dans le cadre de la compétence Action Sociale. Cette révision de l'intérêt communautaire permettra notamment la gestion de l'ensemble des EHPAD du territoire, seul l'EHPAD des « Fontanettes », situé à Chindrieux, ayant été auparavant déclaré d'intérêt communautaire.

Il est donc proposé de déclarer d'intérêt communautaire, dans le cadre de la compétence Action Sociale :

- Les résidences de personnes âgées médicalisées (Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes, EHPAD) ou non médicalisées (Résidence autonomie) ;
- Les services d'aide à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées ;
- Les services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et personnes handicapées ;
- Les services de portage de repas au domicile des personnes âgées et personnes handicapées ;
- Les services de téléassistance au bénéfice des personnes âgées et personnes handicapées ;
- La coordination des actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Il est rappelé que l'article L. 5216-5 du CGCT prévoit que « *lorsque l'exercice des compétences de la communauté d'agglomération est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers* ».

---

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'intérêt communautaire des actions précitées, dans le cadre de la compétence Action Sociale d'Intérêt Communautaire, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Aix-les-Bains, le 14 décembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 70
- Présents : 42
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Intercommunalité - Définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/12/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/12/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2149 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171214-d2149-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalité

5.7.1. Cadre institutionnel: création, modifications statutaires, définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, transformations, fusion, dissolution